

**Motion de Mmes Nicole Valiquier Grecuccio, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard-lungmann, Alexandra Rys, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet: «Pour la création d'une fondation Clarté».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de  
la séance du 3 novembre 2004)

*MOTION*

Considérant:

- l'engagement du Conseil municipal qui s'est manifesté en faveur de la sauvegarde de l'immeuble Clarté en février 2004;
- l'importance historique de cet édifice que l'Unesco se propose d'inscrire au patrimoine mondial;
- la nécessité de restaurer l'immeuble Clarté en bénéficiant d'un cadre juridique favorable;
- le blocage momentané de la vente de différents lots de ce même immeuble à la suite du dépôt de bilan de la société propriétaire SI Clarté,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre contact avec le Conseil d'Etat et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève pour discuter de la création d'une fondation ouverte à l'ensemble des partenaires publics et privés;
- à intégrer dans cette même fondation les copropriétaires actuels;
- à donner mission à cette même fondation de mettre en application le cahier des charges déjà existant, selon un calendrier qui tienne compte des travaux d'urgence à effectuer en toiture, notamment.